

La CFDT fustige l'irresponsabilité de la CGT chez Renault

Anne Feitz, *Les Echos*, 7 mai 2020

 lesechos.fr/industrie-services/automobile/renewalt-somme-de-suspendre-sa-production-a-sandouville-1201417



C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. La suspension de la production dans l'usine de Renault à Sandouville prononcée par le Tribunal du Havre sur la base d'un référé de la CGT plonge toutes les entreprises dans une profonde insécurité juridique. Et menace encore davantage la reprise économique en France. C'est pourquoi le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, est sorti des formules de politesse pour qualifier samedi 'd'irresponsable' la CGT.

Selon lui, non seulement le dialogue social sur les conditions d'une reprise d'activité dans l'usine de Renault a été «assez exemplaire» mais les conséquences pour les salariés de l'action de la CGT sont graves. 'La réalité, c'est que l'usine va rester fermée lundi, que les 700 intérimaires vont être renvoyés chez eux (...) On voit bien qu'il y a deux attitudes syndicales : il y a celles qui sont prêtes à tout pour stopper l'activité - et ce n'est pas un service rendu aux travailleurs - et celles, qui sont plus nombreuses à Renault et veulent négocier des conditions de reprise acceptables en toute sécurité.'

Que s'est-il passé précisément? Les quelque 1.000 salariés qui avaient progressivement repris le chemin de l'usine de Renault à Sandouville (Seine-maritime) depuis le 28 avril sur les 1.900 en activité avant la crise du Covid ont été priés de rentrer chez eux jeudi 7 mai. Suite à une procédure en référé déposée par la CGT le 24 avril, le tribunal judiciaire du Havre a ordonné à Renault de fermer provisoirement l'usine. Le Losange va faire appel.

D'après l'ordonnance de référé, que « Les Echos » ont pu consulter, le juge ne s'inquiète absolument pas des conditions sanitaires de l'usine mais reproche un défaut de procédure, dans la manière dont ont été convoqués des représentants du personnel aux réunions légales sur la nouvelle organisation. Les mails ne sont entre autres, pas juridiquement valables... « Le jugement ne met pas en cause les mesures prises par le groupe, il se base sur des éléments en date du 24 avril, préalables à la reprise, et pas sur des constatations », fait-on valoir au sein du Losange.

Convocation irrégulière

L'ordonnance indique ainsi que « la convocation du CSE [Comité social et économique] est irrégulière » et enfin que la société « n'a pas remis aux membres du CSE l'ensemble des éléments portant sur les modalités opérationnelles de l'activité en vue de la reprise de la production ».

En conséquence, le tribunal annule le CSE du 23 avril, et condamne Renault « à suspendre la reprise de sa production ». Selon le jugement, Renault devra ainsi non seulement convoquer un nouveau CSE en bonne et due forme (c'est-à-dire pas par e-mail mais par courrier, par exemple), mais aussi revoir soigneusement son évaluation des risques, ou encore organiser une formation « pratique et appropriée » pour ses salariés (après les avoir soumis au CSE), notamment pour les « matériels de protection » - masques ou visières. « Les membres du CSE n'ont pas été associés à l'évaluation des risques, qui elle-même, n'a pas pris en compte les risques biologiques ou encore les risques psychosociaux », souligne Fabien Gâche, délégué central CGT du Losange.

L'usine de Sandouville, qui emploie habituellement 1.900 salariés (hors intérimaires), produit essentiellement des véhicules utilitaires Renault Trafic, pour lesquels les carnets de commandes sont bien remplis.

Seule la CGT n'avait pas signé l'accord central relatif au protocole de reprise de la production. Les autres organisations syndicales sont abasourdies. « Le site de Sandouville est pour moi l'un des meilleurs du groupe concernant les mesures sanitaires. En plus, les véhicules utilitaires sont actuellement demandés par les clients : ne risquent-ils pas de se tourner vers la concurrence si on ne peut plus produire ? », s'inquiète Guillaume Ribeyre, délégué central CFE-CGC.

Craintes sur l'avenir

Interrogée par l'AFP, Mariette Rih, déléguée FO, craint « les conséquences sociales et économiques de cette décision ». Franck Daoût, de la CFDT, accuse la CGT d'irresponsabilité, en soulignant l'impact de ce blocage sur des salariés, qui ne pourront bientôt plus bénéficier de l'activité partielle. Il souligne que 700 intérimaires étaient attendus lundi dans l'usine et que le rattrapage nécessaire quand l'usine redémarrera provoquera sans aucun doute l'obligation de travailler le samedi.

Chez Renault, la CGT n'est plus que le troisième syndicat du groupe depuis les élections de l'été 2019. La CFDT a pris la deuxième position, loin derrière le leader CFE-CGC.

Renault, qui avait progressivement fermé toutes ses usines depuis le 16 mai, avait commencé à redémarrer sa production la semaine dernière. C'est un coup dur pour le constructeur, qui est en grandes difficultés financières.